

ANNEXE 1 à la délibération n° 2020/10/1502 du 15 octobre 2020

La présidente répartit l'enveloppe maximale mensuelle des indemnités de la façon suivante :

- Pour la période du 10 septembre 2020 au 15 octobre 2020 :

NOM Prénom	Fonction	Montant de l'indemnité en % de l'indice brut terminal
		37,41 %
Patrick CHAUVET	Président	37,41 %
Hervé LEPILEUR	Vice-Président	18,70 %
Claire GUÉROULT	Vice-Présidente	18,70 %
Cécile SINEAU PATRY	Vice-Présidente	18,70 %
Marcel VAUTIER	Vice-Président	18,70 %
Laurent VASSET	Vice-Président	18,70 %
Jean-François BLOC	Vice-Président	18,70 %
Xavier VANDENBULCKE	Vice-Président	18,70 %
Chantal COTTEREAU	Vice-Présidente	18,70 %
Imelda VANDECANDELAERE	Vice-Présidente	18,70 %
Daniel ROCHE	Vice-Président	18,70 %
Rémy TERNISIEN	Vice-Président	18,70 %
Jérôme GRISEL	Vice-Président	18,70 %
Yves LOISEL	Vice-Président	18,70 %

- À compter du 16 octobre 2020 :

NOM Prénom	Fonction	Montant de l'indemnité en % de l'indice brut terminal
Cécile SINEAU PATRY	Présidente	37,41 %
Hervé LEPILEUR	Vice-Président	18,70 %
Claire GUÉROULT	Vice-Présidente	18,70 %
Marcel VAUTIER	Vice-Président	18,70 %
Laurent VASSET	Vice-Président	18,70 %
Jean-François BLOC	Vice-Président	18,70 %
Xavier VANDENBULCKE	Vice-Président	18,70 %
Fabienne VERHAEGHE	Vice-Président	18,70 %
Chantal COTTEREAU	Vice-Président	18,70 %
Imelda VANDECANDELAERE	Vice-Président	18,70 %
Daniel ROCHE	Vice-Président	18,70 %
Rémy TERNISIEN	Vice-Président	18,70 %
Jérôme GRISEL	Vice-Président	18,70 %
Yves LOISEL	Vice-Président	18,70 %

